◆PRECEDENT N° 8205

SOMMAIRE .

VENDREDI 26 DÉCEMBRE 2014

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE VENDREDI

Lois (Réglementation)

Erratum à la loi n° 1.410 du 2 décembre 2014 sur la protection, l'autonomie et la promotion des droits et des libertés des personnes handicapées, publiée au Journal de Monaco du 12 décembre 2014

Il fallait lire page 2875 :
Art. 58.
« Le troisième alinéa de l'article 24 de la loi n°1.299 du 15 juillet 2005 est modifié comme suit : »
Au lieu de :
« Le deuxième alinéa de l'article 24 de la loi n° 1.299 du 15 juillet 2005 est modifié comme suit : »
Le reste sans changement.
Monaco, le 26 décembre 2014.

Conception et réalisation: Gouvernement de Monaco © 2002

Dernière mise à jour. 29/12/2014 12:35:09